

COMPTE-RENDU SUCCINCT
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 juin 2022 À 18H00
Espace Agnès Sorel - Loches

Étaient présents en qualité de conseillers titulaires et suppléants : Christophe ADJADJ, Marc ANGENAULT, Étienne ARNOULD, Loïc BABARY, Francis BAISSON, Nathalie BARRANGER, Christine BEFFARA, Marie-Thérèse BRUNEAU, Jean-Luc BUSIN, Thierry BUSONNAIS, Jean-Louis CHAMPIGNY, Françoise CHAPERON, Jacky CHARBONNIER, Jean-Paul CHARRIER, Dominique COINTRE, Jean-François CRON, Marc DE BECDELIÈVRE, Pascal DEBAUD, Éric DENIAU, Cécile DERUYVER-AVERLAND, Gérard DUBOIS, Pascal DUGUÉ, Christophe DUJON, Marie-Laure DURAND, Dominique FRELON, Jean-Claude GALLAND, Bernard GAULTIER, Frédéric GAULTIER, Jean-Paul GAULTIER, Franck GEORGET, Serge GERVAIS, Valérie GERVÈS, Micheline GOUGET, Chantal GUERLINGER, Alain GUERIN, Michel GUIGNAUDEAU, Gérard HÉNAULT, Franck HIDALGO, Jacqueline HUCHET, Chantal JAMIN, Nisl JENSCH, François-Xavier KISTNER, Caroline KRIER, Madeleine LAROCHE, Michel LAVERGNE, François LION, Gérard MARQUENET, Philippe MÉREAU, Bruno MÉREAU, Catherine MERLET, Sophie MÉTADIER, Jean-Jacques MEUNIER, Marie-Eve MILLON, Alain MORÈVE, Adrien PAINCHAULT, Patrick PASQUIER, Jacky PÉRIVIER, Joël PINGUET, Didier RAAS, Pascal RÉAU, Régine REZEAU, Jean-François ROBIN, Jean-Louis ROBIN, Alain ROCHER, Marie RONDWASSER, Marie-Nicole SUZANNE, Martine TARTARIN, Nicole THIBAUT, Louis TOULET, Frédéric VAILLANT, Sylvie VELLUET, Elisabeth VIALLES.

Pouvoirs : Gilles CHAPOTON à Gérard DUBOIS, Maryse GARNIER à Gérard Hénault, Éric MOREAU à Jacky CHARBONNIER, Monique GONZALEZ à Michel LAVERGNE, Joël MOREAU à Chantal GUERLINGER, Frédérique LACAZE à Valérie GERVÈS, Anne PINSON à Marc ANGENAULT, Bernard PIPEREAU à Marie-Eve MILLION.

Étaient absents et excusés : Henri ALFANDARI, Michel ALONSO, Anaïs AVRIL, Gilles CHAPOTON, Maryline COLLIN LOUAULT, Loïc COUQUILLOU, Nathalie DECHENE, Michel DUGRAIN, Jean-Louis DUMORTIER, Charlie GILLET, Monique GONZALEZ, Dominique MAURICE, Vincent MEUNIER, Régis GIRARD, Frédérique LACAZE, Christophe LE ROUX, Bernard MÉREAU, Patrick MERCIER, Joël MOREAU, Pascale MOREL, Yannick PÉROT, Anne PINSON, Bernard PIPEREAU, Annie PUSSIOT-CRAVATTE, Gilbert SABARD, Éric MOREAU, Françoise CHOTIN, Franck PAINEAU.

Secrétaire de séance : Elisabeth VIALLES

La séance est ouverte à : 18h15

La séance est levée à : 22h00

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 3 mars 2022

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 3 mars 2022.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 14 avril 2022

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 14 avril 2022.

1. Commission Solidarités, Action sociale et Santé – Élection (remplacement d'un membre)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **ÉLIT** à main levée Monsieur Guy BURET membre titulaire au sein de la commission « Solidarités, Action sociale et Santé », en remplacement de Madame Valérie CHEVRY, démissionnaire du conseil municipal de Preuilly-sur-Claise.
- **VALIDE** la nouvelle composition de la commission « Solidarités, Action sociale et Santé » telle que présentée ci-dessous :

Membres	Commune
DIF Céline	Azay-sur-Indre
JAN Gaëlle	Beaulieu-lès-Loches
MESNET Anne-Marie	Beaumont-Village
BOUDEAU Sylvia	Betz-le-Château
DUGUET Angélique	Bossay-sur-Claise
BARREAU Annie	Bossée
LEDAY Barbara	Bournan
LIDDLE Nicole	Boussay
METE Ginette	Bridoré
FERNANDEZ DIAS Sophie	La Celle-Saint-Avant
SIARD Chantal	Chambourg-sur-Indre
TARTARIN Nicaise	La Chapelle-Blanche-Saint-Martin
JULIEN Annette	Charnizay
MEREAU Pascal	Chaumussay
RODE François	Chédigny
CHAMERET Anne	Chemillé-sur-Indrois
PINSON Emeline	Civray-sur-Esves
DUPUY Christine	Cormery
PINEAU Liliane	Draché
HENAULT Gérard	Ferrière-Larçon
FLAMENT Laurence	Ferrière-sur-Beaulieu
ROBIN Béatrice	Genillé
FANET Maylinda	Le Grand-Pressigny
BUREAU Valérie	Descartes
BOURBON REEN Sylvie	Ligueil
LACAZE Frédérique	Loches
SUZANNE Marie-Nicole	Loché-sur-Indrois
PORTES Claudine	Loché-sur-Indrois
MIZZI Maelanne	Louans
BOQUET Marie-Claude	Le Louroux
TOURNEMICHE Bénédicte	Manthelan
PORCHERON Martine	Montrésor
DE VARINE BOHAN Jean	Mouzay
CITRAS Michèle	Neuilly-le-Brignon
GODEFROY Nadège	Paulmy
ADAM Sylvie	Perrusson
BURET Guy	Preuilly-sur-Claise
BEFFARA Christine	Reignac-sur-Indre
BELLANGER Claire	Saint-Hippolyte
MIGNON Gaëlle	Saint-Jean-Saint-Germain
LEBERTT REBOAH Marie-Laure	Saint-Quentin-sur-Indrois
LOGEARD Didier	Saint-Senoche
CATHELIN Dominique	Sepmes
VIALLES Elisabeth	Tauxigny-Saint-Bauld
THIBAUT Nicole	Tournon-Saint-Pierre
MICHELET Evelyne	Varennes
LE ROUX AUPEE Jean-Claude	Verneuil-sur-Indre
RICHETON Thérèse	Villedômain
GARNIER Maryse	Villeloin-Coulangé
RETAILLEAU Sylvie	Yzeures-sur-Creuse
Conseil de développement	

2. Dotation de solidarité communautaire : montant 2022 et répartition entre les communes

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** de maintenir les critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire fixés par délibération du 30 septembre 2021.
- **FIXE** le montant de la dotation de solidarité communautaire 2022 à **454 805 €**.
- **APPROUVE** le montant attribué à chaque commune conformément au tableau présenté ci-dessus.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 739212, chapitre 014, au budget primitif 2022.
- **PRÉCISE** que le montant attribué à chaque commune sera versé en une seule fois courant juillet 2022.

3. Budget principal : Décision modificative n°1

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **ACCEPTE** de modifier les prévisions budgétaires 2022 du budget principal et de créer la nouvelle opération d'équipement n°41 « aire GDV Descartes réaménagement modules sanitaires ».
- **VOTE** la décision modificative n°1 suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitres	Imputation	Libellé	DM 1	Total budget
67	6748.01	Autres subventions exceptionnelles	+ 172 200	1 504 867 €
Total chapitre 67 Charges exceptionnelles			+ 172 200	1 907 867 €
022	022.01	Dépenses imprévues	-195 700	1 584 300 €
023	023.01	Virement à la section d'investissement	+ 23 500	23 500 €
Total DM 1			0	/

Section d'investissement – Dépenses

Chapitres	Imputation	Libellé	DM 1	Total budget
Opération 40	2313.524	Constructions	-20 000	30 000 €
Total chapitre opération d'équipement 40 aire GDV Perrusson extension de 3 blocs			-20 000 €	30 000 €
Opération 41	2313.524	Constructions	+ 20 000	20 000 €
Total chapitre opération d'équipement 41 aire GDV Descartes réaménagement blocs sanitaires			+ 20 000 €	20 000 €
204	20421.421	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études	+ 3 500	9 500 €
Total chapitre 204 Subventions d'équipement versées			+ 3 500 €	273 849 €
Total DM 1			+ 3 500 €	/

Section d'investissement – Recettes

Chapitres	Imputation	Libellé	DM 1	Total budget
16	1641.01	Emprunts en euros	-20 000	1 056 890 €
Total chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées			-20 000 €	1 056 890 €
021	021.01	Virement de la section de fonctionnement	+ 23 500	23 500 €
Total chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement			+ 23 500 €	23 500 €
Total DM 1			+ 3 500 €	/

4. Budget annexe développement économique et touristique : Décision modificative n°1

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **ACCEPTE** de modifier les prévisions budgétaires 2022 du budget annexe développement économique et touristique.
- **VOTE** la décision modificative n°1 suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitres	Imputation	Libellé	DM 1	Total budget
67	673.01	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 59 900	79 900 €
Total chapitre 67 Charges exceptionnelles			+ 59 900	99 900 €
023	023.01	Virement à la section d'investissement	+ 172 200	172 200 €
Total chapitre 023 Virement prévisionnel à la SI			+ 172 200	172 200 €
Total DM 1			232 100 €	/

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitres	Imputation	Libellé	DM 1	Total budget
75	752.90	Revenus des immeubles	+ 5 600	2 057 600 €
75	7588.90	Autres produits divers de gestion courante	+ 54 300	171 300 €
Total chapitre 75 Autres produits de gestion courante			+ 59 900 €	2 228 900 €
77	774.01	Subventions exceptionnelles	+ 172 200	1 504 867 €
Total chapitre 77 Produits exceptionnels			+ 172 200 €	1 605 867 €
Total DM 1			+ 232 100 €	/

Section d'investissement – Dépenses

Chapitres	Imputation	Libellé	DM 1	Total budget
041	2317.01	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	+ 3 905	257 208 €
Total chapitre 041 Opérations patrimoniales			+ 3 905 €	257 208 €
Total DM 1			+ 3 905 €	/

Section d'investissement – Recettes

Chapitres	Imputation	Libellé	DM 1	Total budget
021	021.01	Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	+ 172 200	172 200 €
Total chapitre 021 Virement prévisionnel de la SF			+ 172 200 €	172 200 €
16	1641.01	Emprunts en euros	-172 200	1 197 642,51 €
Total chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées			-172 200 €	1 208 730,51 €
041	238.01	Avances sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 3 905	257 208 €
Total chapitre 041 Opérations patrimoniales			+ 3 905 €	257 208 €
Total DM 1			+ 3 905 €	/

5. Budget annexe assainissement 2022 : décision modificative n°1

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **ACCEPTE** de modifier les prévisions budgétaires 2022 du budget annexe assainissement.
- **VOTE** la décision modificative n°1 suivante :

Section de fonctionnement - Dépenses				
Chapitre	Article	Opération	Libellé	Montant
042	675	/	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	+ 1 622 €
023	023	/	Virement prévisionnel à la section d'investissement	- 1 622 €

Section d'investissement - Recettes				
Chapitre	Article	Opération	Libellé	Montant
040	2111	/	Terrains	+ 1 622 €
021	021	/	Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	- 1 622 €

6. Budget principal : reprise sur provision de 2015 suite titres soldés

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **ACCEPTE** la reprise de la provision pour risques réalisée en 2015 par Loches Développement sur le budget principal pour 11 946,47 €.
- **PRÉCISE** qu'un titre de ce montant sera émis au compte 7815.01 du budget principal de la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

7. Transfert d'actifs : délibération n°3 (du budget principal vers le budget Déchets Ménagers ex Communauté de communes de Montrésor)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** d'affecter au budget annexe « déchets ménagers » le **patrimoine de l'ex-Communauté de communes de Montrésor relatif aux déchets ménagers** retracé à l'actif du budget principal et listé sur le tableau joint en annexe (**délibération n°3**).
- **AUTORISE** la responsable du Service de Gestion comptable de Loches, comptable de la Communauté de communes, à procéder aux écritures d'ordre non budgétaires correspondantes (**affectation** des immobilisations au budget annexe « déchets ménagers »).

8. Choix du délégataire de la concession de service du Parc Aquatique Naturéo – Approbation et autorisation de signer la convention

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** d'approuver le choix de la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR – « Espace Récréa » (18 rue Martin Luther King – 14280 Saint Contest) comme concessionnaire de service public pour l'exploitation du parc aquatique NATUREO.
- **APPROUVE** le projet de convention et ses annexes à intervenir entre la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR – « Espace Récréa ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et à prendre toutes les dispositions et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9. Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2019-2025 – Bilan à mi-parcours

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** le projet du Programme d'Actions qui sera déposé au Conseil Régional du Centre-Val de Loire dans le cadre du bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2019-2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à présenter ce document devant le Conseil Régional du Centre-Val de Loire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. Animation et suivi d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Modification de marché n°4

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification n°4 en plus-value au marché public pour une mission d'animation et de suivi d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec l'association SOLIHA Indre-et-Loire – 241, rue Édouard Vaillant – 37000 Tours – pour un montant prévisionnel de 101 476 € et selon les prix unitaires et forfaitaires contractuels.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

11. Adhésion de la Communauté de communes à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement d'Indre-et-Loire

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** les statuts de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement d'Indre-et-Loire (ADIL37).
- **APPROUVE** l'adhésion à l'ADIL37.
- **S'ENGAGE** à cotiser à hauteur de 0,80 € par habitant et par an.

12. Élection d'un membre de la Communauté de communes au sein de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement d'Indre-et-Loire

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant de la Communauté de communes au sein de l'ADIL37.
- **DÉSIGNE** Monsieur Gérard HÉNAULT comme représentant de la Communauté de communes pour siéger au sein de l'ADIL 37.

13. Développement économique – Convention de partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire et la Communauté de communes Loches Sud Touraine – Avenant n°2

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** la signature d'un avenant n°2 à la Convention de partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire et la Communauté de communes Loches Sud Touraine afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14. Tourisme – Convention relative au financement d'un réseau « Wifi tourisme » entre le SMO Val de Loire Numérique et la Communauté de communes Loches Sud Touraine – Avenant n°1

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** la signature d'un avenant à la convention relative au financement du déploiement d'un réseau « Wifi Tourisme » tel que précisé précédemment.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15. Tourisme – Indre À Vélo – Convention de service unifié pour la gestion et le développement de la véloroute Indre À Vélo V49 2022-2026

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** la convention instituant un service unifié pour la gestion et le développement de la véloroute Indre à Vélo et ses modalités de financement.
- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la communauté de communes au sein du comité de pilotage.
- **DESIGNE** Monsieur Jacky PÉRIVIER et Madame Cécile DERUYER-AVERLAND respectivement en tant que membre titulaire et membre suppléant du comité de Pilotage.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16. Gens du voyage : Création de la Commission d'attribution des Terrains Familiaux Locatifs

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** de créer la Commission d'Attribution des Terrains Familiaux Locatifs afin d'examiner les demandes d'attribution de ces terrains aux gens du voyage et de fixer sa composition comme suit :

Qualification	Membres
Président de l'EPCI	Gérard HÉNAULT
Maire de la commune d'implantation	Marc ANGENAULT
Vice-Présidente de la Communauté de communes (Gens du Voyage)	Maryse GARNIER
Vice-Présidente de la Communauté de communes (Politiques Sociales)	Christine BEFFARA
Représentant de l'État	
Bailleur	
Personnalité qualifiée	

- **DIT** que la présente délibération sera notifiée aux membres désignés et aux institutions.

17. Avis sur le projet Éolien du Gros Chillou à Charnizay

Après délibération et à la majorité, le Conseil communautaire,

- **ÉMET un avis défavorable** quant à la demande d'autorisation pour l'implantation et l'exploitation de sept aérogénérateurs et de 3 postes de livraison présentée par la société SOCIETE D'EXPLOITATION EOLIENNE DE GROS CHILLOU sur la commune de Charnizay.

18. Avis sur le projet Agrivoltaïque Arkolia à Abilly

Après délibération et à la majorité, le Conseil communautaire,

- **ÉMET un avis favorable** quant à la demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Abilly.

19. Déchets Ménagers – Lot n°9 Traitement des déchets végétaux des déchèteries de Descartes, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et Le Grand-Pressigny – Modification du marché n°1

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification n°1 en plus-value au marché de gestion des déchets ménagers et assimilés - lot n°9 – traitement des déchets végétaux des déchèteries de Descartes, la Chapelle Blanche Saint Martin et le Grand Pressigny – pour un montant prévisionnel de 6 827,40 € HT, soit 7 202,91 € TTC (pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2023) avec la société COMPO GREEN – le Grignon – 37160 La Celle Saint Avant.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

20. Déchets Ménagers – Syndicat Touraine Propre – Modifications statutaires pour l'entrée du SMICTOM du Chinonais

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** les statuts modifiés de Touraine Propre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21. Déchets Ménagers – Rapport annuel pour l'année 2021 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** le rapport annuel présenté pour l'année 2021.

22. Délégation de Services Publics assainissement – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de la Communauté de communes loches Sud Touraine pour l'année 2021

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** le rapport annuel présenté pour l'année 2021.

23. Eau potable - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2021

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** le rapport annuel présenté pour l'année 2021.

24. Régie assainissement - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2021

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** le rapport annuel présenté pour l'année 2021.

25. Eau et assainissement – Cahiers des charges pour les aménageurs ou opérateur privé

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** les cahiers des charges eau potable et assainissement tels que présentés en séance.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les cahiers des charges eau potable et assainissement et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26. GEMAPI – Détermination du niveau de sureté du système d'endiguement de Reignac-sur-Indre

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** les niveaux de protection suivants :
 - Q30 pour la digue rive droite,
 - Q30 pour la digue rive gauche amont,
 - Q10 pour la digue rive gauche aval.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affiché le 20 juillet 2022

Le Président de la Communauté de communes Loches Sud Touraine


Gérard Hénault